



# Santé

## Label de qualité RAL

RAL est un label de qualité adopté en Allemagne, qui représente le niveau de qualité élevé sur le plan des performances et de l'utilité. Il est garant d'une qualité élevée contrôlée en permanence.

L'association Gütegemeinschaft Mineralwolle e.V. décerne aux fabricants de produits en laine minérale le droit, sur leur demande, d'utiliser son label de qualité.

L'obtention du label de qualité RAL impose les exigences suivantes dans le cadre du contrôle de qualité:

- Les essais relatifs aux effets sur la santé doivent être exécutés par des instituts agréés et être passés avec succès.
- Une déclaration écrite doit être soumise, attestant que les fibres testées et les fibres commercialisées excèdent les valeurs définies.

Les prescriptions de qualité et de contrôle sont valables pour la fabrication de produits en „laine minérale“ également connus sous l'appellation „Matériaux isolants en fibres minérales“, et sont obligatoires pour l'utilisation de produits en laine minérale en tant qu'éléments de construction réglementés en Allemagne.

La surveillance du respect des exigences se subdivise en

- Premier contrôle / Surveillance d'enregistrement
- Autosurveillance / contrôles de production en entreprise
- surveillance externe / contrôle réglementaire
- contrôle répété

Lorsque le résultat des contrôles s'avère positif, le comité de l'association décerne le label de qualité au demandeur. L'attribution fait l'objet d'un protocole.

Toutes les lignes de fabrication produisant pour le marché allemand sont réunies en un groupe (18 lignes au total). Lorsque l'une des lignes ne passe pas deux surveillances externes successives, le label de qualité RAL est retiré, tout comme l'autorisation de vente correspondante pour l'ensemble du marché allemand.

L'association est seule habilitée à définir la forme du label de qualité (empreinte métallique, timbre, impression, plombs, sceaux, timbre en caoutchouc, etc.).

Autres informations: [www.ral-mineralwolle.de](http://www.ral-mineralwolle.de)



# Verleihungsurkunde

Die Gütegemeinschaft Mineralwolle e. V.  
verleiht hiermit aufgrund des ihrem Güteausschuss  
vorliegenden Prüfberichts

**Flumroc AG**

---

(dem Unternehmen)

das vom RAL Deutsches Institut  
für Gütesicherung und Kennzeichnung e. V.  
anerkannte und durch Eintrag beim  
europäischen Harmonisierungsamt für den Binnenmarkt  
als Marke angemeldete und geschützte

**Gütezeichen "Erzeugnisse aus Mineralwolle"**



Rossdorf bei Darmstadt, den 1. Juli 2013

Gütegemeinschaft Mineralwolle e. V.



---

Der Vorsitzende des Vorstands